

Note de service

- Destinataires :** Gestionnaires, infirmières, infirmières auxiliaires, diététistes-nutritionnistes et inhalothérapeutes et tout le personnel du CIUSSS-EMTL intéressé par la règle de soins nationale
- Expéditeurs :** Carole Leblanc, directrice adjointe, pratiques professionnelles et excellence en soins infirmiers, direction des soins infirmiers
Mathieu Hamel, chef de service de l'implantation des pratiques professionnelles, direction des services multidisciplinaires, volet pratiques professionnelles
Amélie Lacroix, conseillère cadre aux pratiques professionnelles en nutrition, direction des services multidisciplinaires, volet pratiques professionnelles
Natalie Mavrikakis, chef de service, formation et gestion de talents
- Date :** 10 septembre 2024
- Objet :** Règle de soins nationale - Formation pour les professionnels habilités (infirmières auxiliaires-peuvent autoriser et superviser, infirmières, diététistes-nutritionnistes et inhalothérapeutes) à confier ou non une activité de soins
-

Bonjour,

Le volet 1 de la formation sur la règle de soins nationale est maintenant disponible sur l'ENA. Cette formation s'adresse à tous les professionnels habilités à confier ou non une activité de soins à un aide-soignant et aux différents professionnels de la santé intéressés par la règle de soins nationale. Les professionnels habilités sont les infirmières auxiliaires-peuvent autoriser et superviser-, les infirmières, les diététistes-nutritionnistes et les inhalothérapeutes. Cette formation est un incontournable pour confier un soin. Voici quelques informations concernant l'actuelle formation :

Titre : Cadre législatif – soins confiés en toute sécurité par les professionnels habilités

Description : Au cours de ce premier volet de formation, vous serez exposés à plusieurs définitions et notions expliquant les dispositions du cadre légal et réglementaire, ainsi qu'à la Règle de soins nationale encadrant l'exercice des activités de soins confiées à des personnes autres que les professionnels habilités par leurs lois professionnelles à les exercer.

Un deuxième volet de formation paraîtra à l'automne 2024. Ce deuxième volet, Démarche clinique – soins confiés en toute sécurité par les professionnels habilités, permettra de déterminer si une activité de soins peut être confiée à un aide-soignant à l'aide de la



démarche clinique et d'effectuer le suivi clinique nécessaire auprès de l'usager en lien avec les activités de soins confiées aux aides-soignants.

Le second volet s'adressera uniquement aux professionnels habilités à confier des soins en vertu des articles 39.7 et 39.8 du Code des professions; il devra obligatoirement être suivi par cette clientèle pour avoir complété l'entièreté de la formation.

Cette formation a été conçue par les conseillères cadres des directions des soins infirmiers et des services multidisciplinaires des établissements en vue d'habiliter les professionnels visés à confier des activités de soins à des aides-soignants. Les co-leaders qui ont élaboré le contenu de cette formation sont:

Sylvie Décarie, Conseillère cadre, Direction des soins infirmiers, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal; et

Amélie Lacroix, Conseillère cadre, Direction des services multidisciplinaires, volet des pratiques professionnelles, CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal.

Ces deux volets de formation sont imputés dans le niveau 1 du plan de développement des compétences (PDC) et met en perspective les dimensions légales et cliniques à connaître par les professionnels habilités en vue de pouvoir confier les activités de soins décrites aux articles 39.7 et 39.8 du Code des professions.

Lien ENA : <https://fcp.rtss.qc.ca/course/view.php?id=15355>

ID ENA : 15355

Durée du volet 1 : 1h00

Modalité : En ligne asynchrone

Pour toutes questions ou commentaires, communiquer avec : Amélie Lacroix, conseillère cadre aux pratiques professionnelles en nutrition, par courriel, à amelie.lacroix.cemtl@ssss.gouv.qc.ca.